

TERRITOIRE

Isère Rhodanienne

LE DÉPARTEMENT SUR LE TERRITOIRE

MAISON DU DÉPARTEMENT ISÈRE RHODANNIENNE

3 quai Frédéric Mistral
38200 Vienne

Tél : 04 74 87 93 00

Horaires d'ouverture :
8h15-12h30 et 13h15-17h15
du lundi au vendredi

CENTRES MÉDICO-SOCIAUX

Horaires d'ouverture :
9h-12h et 14h-17h du lundi au vendredi.
Fermeture mardi matin

CENTRE MÉDICO-SOCIAL EUGÈNE ARNAUD - VIENNE

18 boulevard Eugène Arnaud
38200 Vienne

CENTRE MÉDICO-SOCIAL ALBERT THOMAS - VIENNE

10 rue Albert Thomas
38200 Vienne

CENTRE MÉDICO-SOCIAL PONT-ÈVÈQUE

Rue Louis Leydier - 38780 Pont-Èvêque

CENTRE MÉDICO-SOCIAL - ROUSSILLON

190 rue docteur Cayot - 38150 Roussillon

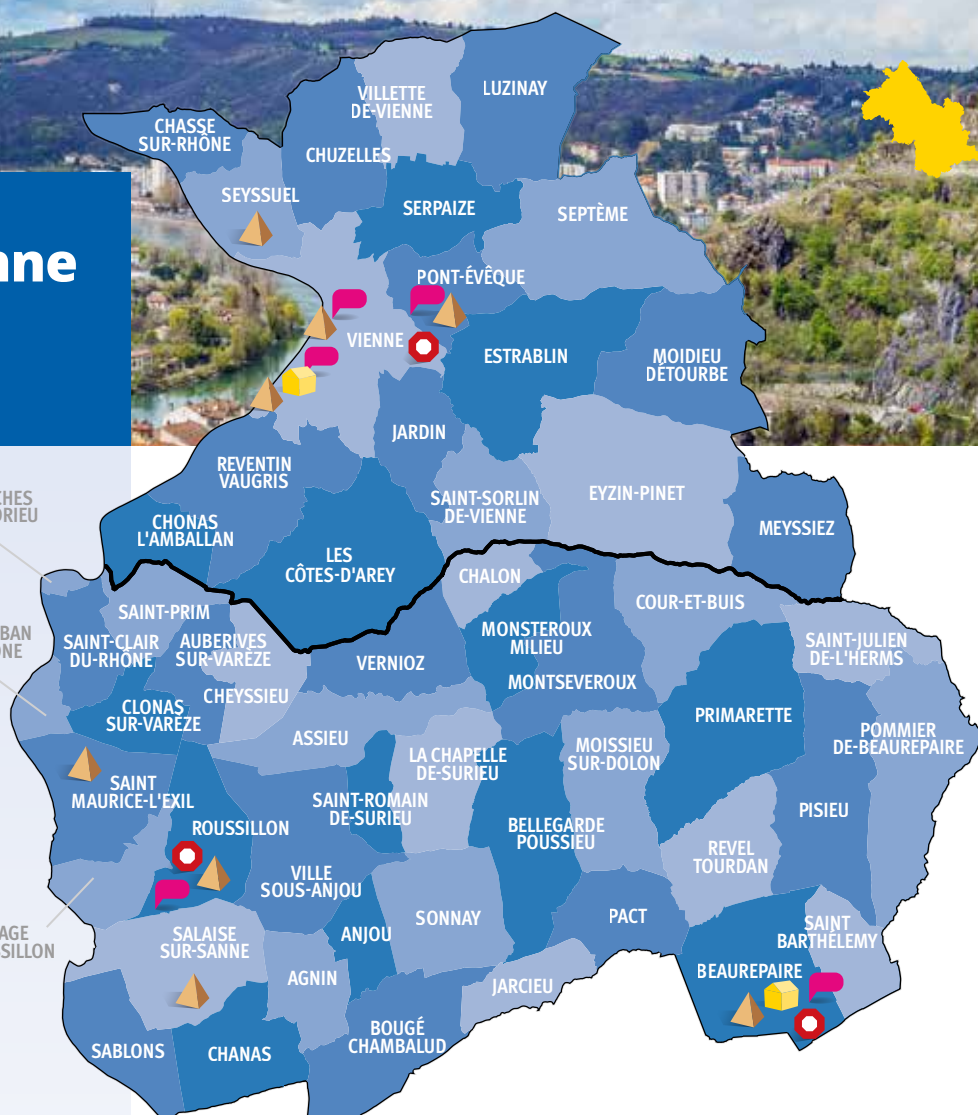
CENTRE MÉDICO-SOCIAL - BEAUREPAIRE

Rue de la guillotière - 38270 Beaurepaire

LES ROCHES
DE-CONDRIEU

SAINT-ALBAN
DU-RHÔNE

LE PÉAGE
DE-ROUSSILLON



8 COLLÈGES PUBLICS

Collège Georges Brassens :

avenue Georges Brassens, BP 40065
38780 Pont-Èvêque

Collège Claude et Germain Grange :

279 montée bon accueil - 38200 Seyssuel

Collège de l'Isle :

53 quai Frédéric Mistral - 38200 Vienne

Collège François Ponsard :

1 place André Rivoire - 38200 Vienne

Collège Frédéric Mistral :

rue du 19 mars 1962 - 38550 Saint-Maurice-L'Exil

Cité scolaire de l'Edit :

24 avenue du lycée - 38150 Roussillon

Collège Jacques Brel :

rue du 5 août 1944, BP 104 - 38270 Beaurepaire

Collège Jean Ferrat :

avenue du collège - 38150 Salaise-sur-Sanne

LÉGENDE

MAISON DU DÉPARTEMENT
BEAUREPAIRE : en attente de transfert
vers la Côte Saint-André

COLLÈGES PUBLICS

CENTRES MÉDICO-SOCIAUX

CENTRES D'ENTRETIEN ROUTIER

LIMITES INTERCOMMUNALES

Chiffres clés

Population	INSEE RP 2022	144 533	Nombre d'allocataires RSA	CAF 2024	2 748
Évolution annuelle moyenne	INSEE RP 2016-2022	0,9 %	Nombre de ménages suivis	Dept38 2025	3 119
Linéaire de RD entretenu par le territoire (km)	Dept38 2024	442	Nombre d'assistantes maternelles	Dept38 2025	821
ENS départementaux	Dept38 2025	2	Bénéficiaires APA (dom & étab)	Dept38 2025	3 191
ENS locaux	Dept38 2025	10	Bénéficiaires PCH	Dept38 2025	1 208
Nombre de collèges publics	Dept38 2026	8			
Nombre de collégiens dans les collèges publics	DSDEN 2025-2026	5 355			
Nombre demi-pensionnaires publics	Dept38 2025-2026	3 603			

ENJEUX PRINCIPAUX ET GRANDS PROJETS DU TERRITOIRE

DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ

Limitrophe de la Drôme, de la Loire, de l'Ardèche, du Rhône et de la Métropole de Lyon, le territoire de l'Isère Rhodanienne est marqué par des réalités contrastées avec des secteurs urbanisés et des secteurs plus ruraux. Une partie de la population est en grande précarité notamment dans les quartiers « politique de la ville ». 18 % de la population de moins de 65 ans vit dans un ménage à bas revenus et 5 % de la population des moins de 65 ans bénéficient du RSA. Les difficultés sociales peuvent être amplifiées dans certaines zones rurales du territoire (logement vétuste, difficulté de mobilité, emplois éloignés, accès aux services et aux soins...).

Nous répondons aux enjeux de proximité par une forte présence locale assurant un accueil inconditionnel au sein de nos centres médico-sociaux et de la maison du Département de Vienne, pour répondre au mieux aux besoins des usagers. Des temps d'informations auprès des secrétaires de mairie et/ou des adjoints en charge des affaires sociales sont organisés.

Dans le domaine des violences intrafamiliales, 2 réseaux partenariaux sont en place rassemblant Parquet, Police nationale, Gendarmerie, APRESS, CCAS, RIVAHJ, services sociaux du Département et de l'hôpital, communes. De plus des actions de sensibilisations au traitement des informations préoccupantes relatives à des enfants en risque de danger sont menées auprès des hôpitaux, Éducation nationale, PRE, professionnels du soin, etc.

Concernant le service public de la petite enfance et les Établissements d'accueil du jeune enfant sur le territoire, le service de PMI est en lien avec les Communautés de communes et Communes pour accompagner et sécuriser l'offre d'accueil.

Face aux situations de fugue, de risques liés aux stupéfiants, de prostitution et de radicalisation, le territoire s'engage auprès de la justice.

La population accompagnée par le service autonomie est plus âgée que la moyenne iséroise, avec une part plus importante de personnes de 60 ans et plus ainsi qu'une surreprésentation des plus de 85 ans. Les services d'aide et d'accompagnement à domicile rencontrent d'importantes difficultés de recrutement. Le territoire bénéficie d'une dynamique partenariale positive, notamment avec le réseau Visage et le réseau des PIA (Pôle d'information autonomie).

Le partenariat entre le Département et les 2 intercommunalités, Entre Bièvre et Rhône Communauté et Vienne-Condrieu

Agglomération, est solide pour accompagner les allocataires du RSA, soutenir la parentalité.

Plus généralement, l'Isère Rhodanienne privilégie une stratégie de prévention dans le domaine social avec différentes actions, comme par exemple un escape game pour faciliter l'autonomie des jeunes adultes, un film sur la prévention des chutes pour sensibiliser les jeunes seniors, des actions de soutien à la parentalité (ateliers portage bébé), organisation de groupe de soutien entre pairs (aidants, parents, ...).

DANS LE DOMAINE DE L'AMÉNAGEMENT

Par sa situation géographique, au cœur du couloir de mobilité de la vallée du Rhône, les enjeux de déplacement sont importants. Le Département est le garant du maintien de la viabilité du réseau du routier et de sa fluidité, tout en accompagnant les communes dans leur besoin d'apaisement et de sécurisation du trafic dans les zones agglomérées. Le territoire est vigilant au maintien des capacités de traversées du Rhône et donc à l'entretien des ponts. Le Département est fortement mobilisé sur le chantier du pont de Condrieu sous maîtrise d'ouvrage du Département du Rhône.

L'élaboration en cours des PLUi sur les 2 intercommunalités EBER et VCA offre une opportunité de bien coordonner l'évolution de l'urbanisme et les enjeux de circulation, de logements.

DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

Le travail de gouvernance partagée avec l'Éducation nationale se traduit par une collaboration riche et sereine avec nos huit collèges. Les cuisines de nos collèges s'engagent pour servir aux enfants une grande majorité de produits locaux ou bio. Une nouvelle cuisine mutualisée va être construite confirmant les enjeux de sa production quotidienne de plus de 2 500 repas, permettant de pérenniser et de développer l'usage des produits locaux ou bio. La qualité, la fonctionnalité et l'ergonomie des environnements de travail font également partie de nos priorités. Enfin l'adaptation de nos bâtiments aux enjeux environnementaux et climatiques se poursuit. À titre d'illustration une ombrière photovoltaïque est en projet sur le parking de la maison du Département de Vienne, et nous agrandissons les parcs à vélo pour les collégiens.

INSTANCES AU NIVEAU LOCAL

LA CONFÉRENCE TERRITORIALE D'INVESTISSEMENT

Il s'agit d'une instance réunissant, sous la présidence de la Vice-présidente du Département, en charge de l'équité territoriale, l'ensemble des Conseillers départementaux, des Maires et des Présidents d'EPCI du territoire. Son objectif principal est d'acter des aides en investissement attribuées par le Département aux collectivités locales.

Ces aides, regroupées au sein de la dotation territoriale, représentent un montant annuel global de 25 millions d'euros répartis entre les 13 territoires du département, selon une clé de répartition basée à 70 % sur la superficie et à 30 % sur la population. Les aides sont accordées dans le respect d'un cadre départemental mais obéissent à un règlement défini et validé au niveau territorial, qui précise notamment les thématiques éligibles et prioritaires, les modalités d'attribution, comme les taux, les plafonds de subvention, les bonifications, ainsi que les critères d'éligibilité en fonction de la nature des projets et des bénéficiaires.

Les thématiques soutenues peuvent concerner, selon les spécificités et les besoins des territoires, des domaines tels que la petite enfance, les aménagements urbains ou de villages, la sécurité et le gros entretien des voiries communales, les bâtiments communaux, pour n'en citer que quelques-unes.

Les modalités d'attribution des aides peuvent être adaptées localement en fonction de la strate ou de la richesse des collectivités bénéficiaires.

La conférence se réunit deux à trois fois par an et constitue également un espace d'échanges sur d'autres sujets d'intérêt politique avec l'ensemble des élus locaux.

LA CONFÉRENCE TERRITORIALE DES SOLIDARITÉS

Il s'agit d'une instance réunissant, sous la présidence d'un Conseiller départemental, l'ensemble des Maires et Présidents d'EPCI du territoire, dont la Caf et la MSA sont également membres de plein droit.

Son objectif est d'impulser et de coordonner au niveau local toutes les initiatives et actions dans le champ des politiques sociales et médico-sociales, en facilitant la mobilisation et le dialogue avec les partenaires institutionnels, dont les élus locaux en priorité.

La Conférence territoriale des solidarités (CTS) est également l'outil d'animation des politiques sociales au sein des territoires. Cette instance est animée par les directions territoriales et pilotée par la direction des solidarités.

Dans le respect des orientations départementales, des actions et expérimentations locales peuvent être élaborées via l'animation de groupes de travail techniques thématiques et faire l'objet d'un soutien par la CTS.

Celles-ci doivent au préalable être soumises à la validation du comité décisionnel, composé du Président de CTS ainsi que du directeur de territoire.

Ces actions concernent principalement les thématiques du développement social, de l'insertion, de la santé, de l'autonomie, de l'enfance, de la jeunesse, de la famille et doivent avoir un caractère innovant.

La conférence plénière se réunit deux fois par an et constitue également un espace de valorisation des actions engagées ainsi qu'un espace d'échanges sur d'autres sujets d'intérêt politique avec l'ensemble des élus locaux.



TERRITOIRE

Isère Rhodanienne



ORGANISATION DE LA DIRECTION TERRITORIALE

La direction territoriale de l'Isère Rhodanienne est composée de 237 agents, représentant une grande diversité de métiers dans les champs techniques, administratifs, sociaux et médicaux. Sont également présents sur son territoire des assistants familiaux, des agents œuvrant dans le champ culturel ou les espaces naturels. Elle est dirigée par Tanguy Jestin et Delphine Brument.

LA DIRECTION TERRITORIALE EST COMPOSÉE DES SERVICES SUIVANTS :

La Direction : interlocuteur privilégié des élus locaux. Elle assure le lien de proximité avec les communes et les intercommunalités. Elle pilote le fonctionnement des conférences et peut représenter le Département dans les instances communales ou intercommunales.

Aménagement : dont les missions principales sont l'entretien, l'exploitation et l'amélioration du réseau routier départemental incluant les ouvrages d'art (ponts et murs). Il gère le domaine public (avis sur autorisations d'urbanisme, arrêtés et permissions de voirie, arrêté de circulation, autorisations d'accès, renseignements de voirie pour les actes notariés, alignements) et contribue aux avis rendus par le Département sur les documents d'urbanisme et de planification.

Éducation : dont les missions principales sont la gestion du personnel technique des collèges (accueil, restauration, entretien général et maintenance), la production quotidienne des repas pour la demi-pension pour sept collèges du territoire, en privilégiant une politique d'approvisionnement en produits locaux ou bio. Il pilote également l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de travaux dans les collèges et bâtiments départementaux, ainsi que l'entretien et la maintenance de ces infrastructures. Enfin, il participe activement au fonctionnement et au développement de projets éducatifs innovants.

Autonomie : dont les missions principales sont l'évaluation et l'accompagnement des personnes âgées ainsi que des personnes en situation de handicap, dans le but de favoriser leur maintien à domicile. Il instruit et assure le suivi des dispositifs d'aide départementaux, tels que l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), la Prestation de compensation du handicap (PCH). Point d'entrée pour le dépôt et l'instruction des dossiers liés au handicap, il informe et oriente les usagers vers les solutions les mieux adaptées à leurs besoins, tout en apportant un soutien aux aidants familiaux, notamment à travers l'organisation de « cafés des aidants ». Enfin, il travaille en coordination avec l'ensemble des acteurs locaux afin d'assurer une réponse cohérente et de proximité sur l'ensemble du territoire.

Enfance-famille : dont les missions sont l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et la Protection maternelle et infantile (PMI).

La PMI veille à la santé, à la protection et au bien-être des femmes enceintes, des enfants de moins de 6 ans et de leur famille. Elle propose des consultations médicales, des actions de prévention, des vaccinations et un suivi du développement de l'enfant. Elle accompagne également les parents dans leur rôle éducatif et assure le contrôle et l'agrément des modes d'accueil (assistantes maternelles, crèches).

L'Aide sociale à l'enfance a pour mission de protéger les enfants en danger ou en risque de l'être.

Elle accompagne les familles en difficulté, propose des mesures de soutien à domicile (Aide éducative à domicile - AED, AED Renforcée, TISF, AESF, etc.). Elle assure le suivi des enfants, confiés par Jugement en assistance éducative, et organise l'accueil des enfants en dehors du foyer familial (familles d'accueil, établissements spécialisés). L'ASE intervient également dans le suivi et l'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle (de 18 à 21 ans).

Action médico-sociale (composé de 2 services développement social : DSO viennois et DSO roussillonnais) : dont les missions principales sont l'action sociale et l'insertion socioprofessionnelle, avec un accueil inconditionnel et un accompagnement des personnes en difficulté pour les aider à retrouver ou développer leur autonomie de vie. Les professionnels du service, composé de travailleurs sociaux (assistants sociaux, conseillères en économie sociale et familiale, secrétaires médico-sociales) contribuent également à des actions de prévention en faveur de l'enfance et des personnes vulnérables, avec l'expérimentation et la pérennisation d'une démarche de prévention favorisant le développement de modalités d'intervention différentes, innovantes, dynamisées par la création depuis 2023 d'une équipe de professionnels outillés. Il met en œuvre les dispositifs RSA et FAJ (Fonds d'aide aux jeunes), avec le développement d'une offre d'insertion en faveur des jeunes et des adultes. Il travaille en réseau et en coordination avec l'ensemble des partenaires locaux afin d'assurer une réponse cohérente, en complémentarité et en proximité sur l'ensemble du territoire, en adaptant l'offre de service pour répondre aux besoins des usagers. Il anime, en lien avec les autres services médico-sociaux du territoire et la direction, la Conférence territoriale des solidarités.

DIRECTION TERRITORIALE

DIRECTEUR
Tanguy Jestin

DIRECTRICE ADJOINTE
Delphine Brument

SERVICES

AMÉNAGEMENT

-

AUTONOMIE
Alexandra Bouteille
Adjointe : Stéphanie Gouvard

DÉVELOPPEMENT SOCIAL
VIENNE
Ericka Favre
Adjointe : Hélène Chapuis

ÉDUCATION
Sylvie Angelloz-Pessey
Adjoint : Anthony Chavant-Cruzille

ENFANCE-FAMILLE
Mathilde Best
Adjointes :
Annie Vacalus
Marie Bathellier

DÉVELOPPEMENT SOCIAL
ROUSSILLON
Ségolène Arnaud
Adjointe : Amandine Bourson

isère
LE DÉPARTEMENT